

COMMUNE DE MACÉ

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 2 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 02 du mois de Novembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Macé se sont réunis dans la mairie de la commune sur la convocation du 27 octobre 2023 qui leur a été adressé par Monsieur FONTAINE Jean-Pierre, Maire de Macé.

Étaient présents : FONTAINE Jean-Pierre, GRIGNÉ Yvette, LEVEEL Guillaume, MERY Anne, SAMSON Samuel, SOUBRIÉ Delphine, THOMAS Jean-Luc.

Étaient absents : MERY Michel, DESDOUYS Véronique, GAREL Adrien, SOUDRON Marie-Claude. Monsieur LEVEEL Guillaume a été désigné secrétaire de séance.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte :

- Le procès-verbal du 13 juillet 2023.
- L'ordre du jour.

2023.02.NOVEMBRE-01

Référentiel budgétaire et comptable M57

A partir du 1^{er} janvier 2024, le référentiel budgétaire et comptable M57 sera généralisé pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs.

Nous sommes jusqu'à présent sur un référentiel M14 développé, il serait opportun de suivre le même type de référentiel (plus précis au niveau des imputations).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de choisir le référentiel M57 développé.

2023.02. NOVEMBRE-02

Dématérialisation du contrôle de légalité – Programme ACTES

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de passer au système d'information « @ctes », c'est-à-dire la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité (délibérations, arrêtés, documents d'urbanisme ...) et contrôle budgétaire (BP, CA, DM). Cet outil de dématérialisation permettra également d'accélérer les échanges avec la préfecture et de rendre les actes exécutoires immédiatement.

COMMUNE DE MACÉ

Ce programme, finalisé par la signature d'une convention avec la Préfecture fonctionne avec un tiers de télétransmission. Deux devis ont été soumis au Conseil municipal (FAST et Ixchange).

De même, notre solution de numérisation étant obsolète, nous devons acquérir un nouvel équipement pour mettre en œuvre ce programme. Deux devis ont été soumis au Conseil municipal (Ricoh et Koesio).

Cette opération peut bénéficier d'une aide de l'Etat (DETR) à hauteur de 80 %.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'adhérer au programme ACTES.
- d'acquérir le logiciel proposé par Ixchange pour la somme de 856 € HT.
- d'acquérir le photocopieur/scanner proposé par Ricoh pour la somme de 2377 € HT.
- de solliciter une subvention au titre de la DETR à hauteur de 80 %.

2023.02. NOVEMBRE-03

Participation aux inscriptions à l'Ecole de musique de Sées

Monsieur Le Maire informe que la commune de Sées a révisé ses tarifs d'inscription à l'école de musique, applicable au 1^{er} septembre 2023.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil Municipal décide d'accepter cette révision tarifaire.

2023.02. NOVEMBRE-04

Licenciement d'un agent

Monsieur Le Maire informe le conseil Municipal que la fermeture de l'école a des conséquences sur la situation de l'agent dédié à ce poste. N'ayant pas de reclassement possible dans la commune, cette suppression d'emploi justifie un licenciement. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter d'engager une procédure de licenciement à l'égard de l'agent concerné.

COMMUNE DE MACÉ

INFORMATIONS

ET

QUESTIONS DIVERSES

- Logement vacant : après le départ du locataire, différents travaux ont été effectués ou seront effectués : les peintures ont été refaites, les agents de la CDC ont nettoyé autour du logement ; le meuble sous évier sera changé et installé par les agents de la CDC. Les rideaux défectueux seront remplacés,
- Travaux de l'Eglise : l'architecte demande à la mairie de fournir un état de l'existant mais sommes d'en l'impossibilité de lui fournir un document récent. Il propose de faire appel à une entreprise pour une somme de 8000 euros. Il sera demandé à l'architecte de revoir avec l'entreprise choisie, une proposition moins chère. Un devis sera également demandé à un autre prestataire par la mairie.
- La commune possède 2 défibrillateurs : 1 au niveau de la mairie et 1 près de l'abribus. Une demande de contrôle de ces défibrillateurs sera faite dans les prochains jours.
- Le repas des anciens aura lieu le dimanche 26 Novembre à midi au restaurant « l'Ile de Sées ». Le choix du menu sera transmis au restaurateur de « l'Ile de Sées ».
- La numérotation des maisons est en cours ; 3 dates ont été proposées aux habitants concernés pour récupérer en mairie leur plaque de numéro et l'attestation de modification d'adresse. Les dates sont les suivantes : vendredi 17 novembre, vendredi 8 décembre ou jeudi 14 décembre, de 14h00 à 18h00.
- Vitesse de sécurité dans le bourg : des dispositions vont être mise en place pour faire ralentir les voitures.
- Devenir des bâtiments communaux : les bâtiments inoccupés se dégradent vite ; Des projets avec subventions sont peut-être possible mais il faut une réelle plus-value pour la commune. Une demande d'estimation des bâtiments est en cours.

COMMUNE DE MACÉ

Délibérations :

2023.02. NOVEMBRE-1	Mise en place du référentiel comptable et budgétaire M 57	Adopté
2023.02. NOVEMBRE-2	Dématérialisation du contrôle de légalité-Programme ACTES	Adopté
2023.02. NOVEMBRE-3	Participation aux inscriptions à l'Ecole de musique de Sées	Adopté
2023.02. NOVEMBRE-4	Licenciement d'un agent	Adopté

04 délibérations ont été adoptées.

La séance est levée à 22 heures

Le Maire

Le secrétaire de séance